

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/12/2013

Délibération n° D-2013-576

**Sécurisation de la traversée piétonne du haut de l'Avenue de
Paris - Demande de subvention auprès du Conseil Général**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

Direction Espaces Publics

**Sécurisation de la traversée piétonne du haut de
l'Avenue de Paris - Demande de subvention auprès
du Conseil Général**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La traversée des piétons au niveau de la trémie de l'avenue de Paris s'effectue dans des conditions de sécurité extrêmement délicates. Pourtant, cette traversée est fort utile puisqu'elle permet de relier à pied le quartier du Moulin à Vent à celui de Souché, mais aussi au centre-ville. Quelques cyclistes l'empruntent également.

Le trafic des voitures y est extrêmement dense (environ 30 000 véh/j, le plus élevé sur la ville), et les piétons doivent traverser 2 x 2 files de véhicules lancés à vitesse soutenue, avec une visibilité très réduite, dans une zone d'entrecroisement des voitures.

Certes une signalisation particulière existe (marquage au sol, potence avec panneau d'alerte clignotant, panneaux d'approche), mais ils sont noyés dans un environnement qui les rend difficilement perceptibles, dans la mesure où l'attention des conducteurs est focalisée par ailleurs.

L'enjeu de sécurité à cet endroit est donc très fort, et un aménagement s'avère indispensable. C'est pourquoi, en concertation avec les Conseils de Quartiers Nord et Souché, et en collaboration technique avec le Conseil Général, un projet a été élaboré, qui permet d'offrir aux piétons et cyclistes la possibilité d'une traversée en plusieurs étapes, voie par voie, réduisant ainsi fortement les risques d'accident.

L'avenue de Paris étant classée dans le domaine public départemental à cet endroit, la dépense pour cet aménagement, estimée à 120 000 € TTC, peut être subventionnée par le Conseil Général à hauteur de 30 % de son montant HT, soit une subvention de 30 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération d'aménagement de la traversée piétonne du haut de l'avenue de Paris ;
- autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Général la subvention correspondante au titre de la sécurité routière ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes et documents correspondant à cette opération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD